

# Compte-rendu du Conseil Municipal

---

## ▪ Séance du 04 janvier 2016

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux à l'ensemble du conseil municipal et remercie chacun pour son travail, son soutien et sa solidarité. Il remercie ensuite les organisateurs de la fête de la Lumière qui s'est très bien déroulée et a rassemblé beaucoup de monde.

### SUBVENTIONS 2016

Pour 2016, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- Mission Locale	800 €
- Club de foot Le Lyaud/Armoy	1 000 €
- Echo du Haut-Chablais	2 000 €
- Association Parents d'Elèves	2 000 €
- Tennis Club	500 €
- Association « Goute de Vie »	400 €
- Foyer Culturel Armoy/Le Lyaud	1 000 €
- Association Parents d'Enfants Inadaptés	200 €
- Association « Manifeste pour la Vie »	200 €
- Théâtre « Les Mots Dits »	250 €
- Mutame	78 €
- C.C.A.S.	9 000 €
- Chablais Nordic	500 €

### PRIX DE L'EAU

Le conseil municipal décide de fixer le prix du m3 d'eau à la somme de 1,18 euros pour les consommations enregistrées entre mars 2016 et février 2017.

### SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la publication en octobre 2015 du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) par le Préfet de Haute-Savoie, les assemblées délibérantes de la Communauté de Communes du Bas-Chablais (CCBC), la Communauté de Communes des Collines du Léman (CCCL) et la Ville de Thonon-les-Bains, ont considéré qu'il était nécessaire de faire évoluer ce projet afin de proposer la création d'une communauté d'agglomération qui répondrait mieux aux besoins de développement du Chablais, avec la volonté d'anticiper et d'accompagner de façon durable le développement du territoire frontalier et de constituer une entité permettant de préserver son cadre et sa qualité de vie, avec une gestion publique locale optimisée.

Un projet de pacte politique a été élaboré pour une Communauté d'Agglomération THONON, CCBC, CCCL.

Cette communauté d'agglomération serait composée de 25 communes. Avec 85 000 habitants, ce sera la 2ème communauté d'agglomération du département.

Ce projet porté par les trois collectivités permettra au Préfet de Haute-Savoie d'amender le texte qui sera présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) avant le 31 mars 2016.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal de Thonon, la CCBC et la CCCL ont délibéré favorablement à l'unanimité sur ce pacte.

Monsieur le Maire précise que la compétence optionnelle « petite enfance / jeunesse » des Collines du Léman pourrait ne pas être prise en charge par la future agglomération.

Il indique que le conseil municipal doit procéder à 2 votes :

- 1 délibération concernant le pacte politique
- 1 délibération « motion » pour le maintien de l'action petite-enfance / jeunesse.

Le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité ce pacte politique
- Réaffirme le nécessaire maintien de la compétence « petite enfance / jeunesse » a minima entre les 7 communes des Collines du Léman
- S'engage à mettre en oeuvre toutes actions administratives, juridiques et financières permettant de maintenir la compétence « petite enfance / jeunesse » des Collines du Léman.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Elections régionales** : Monsieur le Maire remercie les membres du conseil pour leur présence au bureau de vote.

**Poteau électrique Route d'Orcier** : Monsieur le Maire informe que des négociations sont en cours avec ERDF pour l'enfouissement ou éventuellement le déplacement d'une ligne électrique dans le prolongement de la Ravine, Route d'Orcier.

**Pont des Verdets** : suite au sinistre qui a endommagé le pont, les travaux de rénovation vont être entrepris. Les frais seront pris en charge par l'assurance.

**Puit perdu sur propriété Boègeat à Trossy** : Monsieur le Maire informe qu'un puit perdu a été réalisé il y a de nombreuses années sur une parcelle privée Rte de Trossy. Cette parcelle étant susceptible d'être construite, un accord devra être passé avec les acquéreurs pour le maintien ou le déplacement de ce puit perdu.

**Raccordement au réseau d'eau potable Route d'Armoy** : Monsieur le Maire fait part d'une demande du SIEM pour le raccordement au réseau d'eau potable du Lyaud d'une future habitation située sur Armoy, en limite des deux communes. Le conseil municipal donne un avis favorable.

**Chantier La Glière** : après un arrêt pendant les fêtes de fin d'année, la reprise des travaux se fera la seconde semaine de janvier.

**Travaux sur réseau électrique** : le SYANE va entreprendre prochainement les travaux d'enfouissement d'une ligne électrique Route de Trossy et la pose de 4 candélabres Route des Voigères.

**Chemin piétonnier Route des Voigères** : après la pose des candélabres, le chemin piétonnier sera remis en état.